

DÉCLARATION ET OBSERVATIONS

958/25
19/11/2025

Déclaration de la haute représentante, au nom de l'UE, relative à l'alignement de certains pays en ce qui concerne des mesures restrictives en raison de la situation au Niger

Le 17 octobre 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/2136¹.

Cette décision du Conseil a prorogé l'application des mesures restrictives existantes jusqu'au 24 octobre 2026.

L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Moldavie (République de), le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et l'Ukraine s'alignent sur cette décision du Conseil.

Ces pays veilleront à ce que leurs politiques nationales soient conformes à cette décision du Conseil.

L'Union européenne prend acte de cet engagement et s'en félicite.

¹ JO L, 2025/2136, 20.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2136/oj>.